

Monsieur le Maire
6 rue de l'Europe
36220 MARTIZAY

Objet : Avis sur le PLU arrêté de la commune de Martizay

Pièce jointe : Annexe technique

Rosnay, le 7 septembre 2020

Monsieur le Maire,

Par courrier du 25 février 2020, la commune de Martizay a sollicité la contribution du Parc naturel régional de la Brenne en tant que personne publique associée, au sujet de son projet de Plan local d'urbanisme, arrêté le 29 janvier 2020.

Ce PLU fait suite à un premier arrêté de projet le 9 novembre 2017, pour lequel le Parc avait déjà rendu un avis.

Comme précédemment, la lecture des documents a révélé un effort remarquable dans l'identification des éléments du paysage (haies, arbres isolés, mares, petit patrimoine).

Nous regrettons cependant que dans cette nouvelle version le projet de PLU n'aie pas davantage pris en compte les remarques du Parc.

Vous trouverez dans le document annexe les remarques et propositions issues de la lecture des pièces du PLU, en référence notamment au dernier avis émis en 2018, et en référence au Projet de paysage Brenne-Boischaut ainsi qu'aux dispositions pertinentes en matière d'urbanisme de la charte du Parc, conformément à l'article L122-1-5 du Code de l'urbanisme.

Je souhaite que les compléments et améliorations à venir permettent de renforcer la compatibilité du PLU avec la charte du Parc naturel régional de la Brenne.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire et pour contribuer à la suite de la réflexion sur votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



Jean-Paul CHANTEGUET